

Monsieur le Sénateur,

Dans une lettre du 11 septembre 2006 vous avez appelé mon attention sur les préoccupations de l'Union Agricole du Pays de la Loire concernant le projet de réforme de l'OCM viticole proposé par la Commission européenne.

La réforme de l'OCM est un chantier désormais engagé et nous connaissons depuis fin juin les orientations de la Commission.

La révision de l'OCM doit être guidée par une idée majeure : l'OCM doit évoluer pour favoriser une plus grande compétitivité de la filière viticole communautaire et son adaptation à l'évolution du contexte de marché mondial. Le vignoble communautaire est le premier au monde, et ne doit pas être la variable d'ajustement du marché mondial du vin.

En l'état, le projet de réforme, privilégié par la proposition de la Commission, est inacceptable. Il s'appuie sur une analyse partiellement erronée du marché, conduisant à des propositions mal adaptées.

Il manque à ce projet le souffle et l'ambition dont la filière a besoin. Certaines évolutions de l'OCM actuelle sont évidemment nécessaires. Mais plusieurs des solutions évoquées par la Commission ne peuvent qu'être rejetées par la France.

A ce stade nous retenons dans ce projet le choix, exprimé en mars par les principaux pays producteurs (France, Italie, Espagne, Portugal et Grèce), d'une OCM spécifique, sans découplage.

Un certain nombre de propositions doivent être approfondies et améliorées. Il s'agit notamment :

- Du maintien du régime de restructuration et de reconversion du vignoble, pour poursuivre l'amélioration qualitative du vignoble et son adaptation au marché.
- De l'engagement d'une réflexion en profondeur sur les pratiques réglementaires (notamment œnologiques) pour permettre une meilleure compétitivité de la filière.
- De l'équilibre entre les mesures « passives », correctrices de déséquilibres du marché, et les dépenses « actives », propres à dynamiser la filière, qui doit être inversé au profit de ces dernières, en privilégiant la restructuration du vignoble et les autres mesures, qui concernent la structuration de l'ensemble de la filière ainsi que l'aval (commercialisation, recherche, technologie...).

.../...

Monsieur Daniel RAOUL  
Sénateur de Maine-et-Loire  
Maire-Adjoint d'Angers  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

En revanche, de nombreuses propositions restent inacceptables en l'état :

- Concernant les outils actuels de gestion du marché la Commission propose leur suppression pure et simple, notamment les distillations. Il est vrai que ces mécanismes n'ont pas pu empêcher les crises graves du secteur viticole ; pire la distillation telle qu'elle est a pu servir à conforter des débouchés non compétitifs de certains concurrents, cassant les prix et entraînant des coûts budgétaires très élevés. Mais les mécanismes de régulation permettant de répondre aux variations lourdes et inévitables de production doivent en tout état de cause être maintenus. Ces outils devront pouvoir être gérés par les Etats membres au titre de la subsidiarité.
- Enfin, le régime des prestations viniques doit être maintenu sans en modifier les objectifs.
- La libéralisation des droits de plantation serait une erreur majeure alors que le marché souffre déjà d'une surproduction européenne et mondiale. La maîtrise du potentiel de production, dans une période d'excédents importants sur le marché mondial, doit être maintenue.
- L'autorisation d'importation de la matière première (raisins, moûts et vins de pays tiers pour des coupages) remettrait totalement en cause la définition même du vin et les efforts de maîtrise qualitative de l'Union européenne.
- L'arrachage massif de 400 000 ha n'est pas acceptable comme un objectif en soi. C'est pourtant la seule chose qu'en a retenu la grande presse.

L'arrachage peut être une solution, offerte dans certaines régions pour répondre à des problématiques individuelles, mais ne peut être le volet essentiel de la politique viticole européenne. De plus, l'arrachage temporaire doit être introduit. Il paraît toutefois plus opportun de favoriser la promotion et la commercialisation des produits de la vigne. La Commission est discrète sur ce sujet et la France attend beaucoup de ce volet qui devra être développé.

- La réduction du budget de l'OCM n'est pas acceptable. Le budget actuel de l'OCM est déjà faible (1,2 milliards d'euros) et ne saurait être réduit à moins de remettre en cause le principe d'une OCM viticole spécifique.

Les choix qui présideront à cette réforme orienteront l'avenir de la viticulture pour au moins dix ans.

C'est donc avec confiance dans l'avenir qu'il nous faut l'envisager. J'y mettrai toute ma détermination.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Siméoni*

Dominique BUSSEREAU

